Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-200011062-20260707-3072026DCOM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

Mairie de SAINT SYMPHORIEN - 35630

DATE DE CONVOCATION : 30/06/2026

DATE D'AFFICHAGE : 30/06/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à 20 heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves DESMIDT.

Etaient présents : Mesdames GAUDIN, LOPEZ, MOUAFFIK, RÉHAULT, TESSIER et VIEL. Messieurs BAUDÉ, BERTRAND, DESMIDT, GRIVET, MOORES.

Absents excusés : Monsieur ESNAULT Pierre-Alain qui a donné pouvoir à Madame TESSIER Estelle. Madame GORJU Rozenn qui a donné pouvoir à Madame GAUDIN Valérie. Monsieur MALLE Jérôme qui a donné pouvoir à Monsieur DESMIDT Yves.
Monsieur BOHUON Vincent.

Monsieur BERTRAND Sylvain a été élu secrétaire de séance.

OBJET N° 3.07/2026 : DEVIS ACQUISITION MATERIEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les tondeuses et débroussailleuses sont vieillissantes et les réparations commencent à coûter cher. Il convient de penser à leur remplacement.

Des devis ont été demandés à l'entreprise NHP de TINTENIAC, entreprise de proximité, pour l'acquisition du matériel ci-dessous :

- Tondeuse prémium CC251TE pour un montant de 526,67 € HT soit 632,00 € TTC ;
- Débroussailleuse ECHO SRM22ESU pour un montant de 270,83 € HT soit 325,00 € TTC ;
- Tondeuse KAWASAKI 726 cm3 bicylindre – coupe 117 cm et plat pour un montant de 5 441,67 € HT soit 6 530,00 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE les devis ci-dessus ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces devis ;**
- **DIT que la dépense sera imputée au budget de la commune en section investissement au compte 2158 – Opération 17 – Matériel et outillage.**

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Le Maire,
Yves DESMIDT.

MAIRIE ST SYMPHORIEN (ILLE ET VILAINE)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- *Affiché (ou notifié) le :* 07 JUIL. 2026
- *Transmis au représentant de l'Etat le :* 07 JUIL. 2026